

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE SUR LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS

Cette autorisation est éligible en application de l'arrêté municipal portant réglementation de l'abattage d'arbres n° 2024.009.044.EP.SD en date du 27 mars 2024 et ne concerne que les arbres, les bosquets d'arbres, les arbrisseaux, les arbustes ainsi que les boisements épars de fourrés naturels, autre que les forêts d'exploitation, d'une hauteur minimale de 4 mètres et/ou d'une circonférence de tronc de 60 centimètres, mesure prise à 1 mètre du sol sur le territoire de la commune de Gujan-Mestras.

La présente demande et les pièces annexes doivent être :

- soit adressées par mail à l'adresse suivante : marion.peyrecave@ville-gujanmestras.fr

- soit adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de GUJAN-MESTRAS, Place du Général de Gaulle, 33470 GUJAN-MESTRAS

- soit déposées à la Mairie de GUJAN-MESTRAS aux horaires d'ouvertures habituelles de la Mairie du lundi au vendredi.

1 – LE DEMANDEUR

Madame ☒

Monsieur ☐

Nom : Prénoms :

Adresse :

Numéro, voie, lieudit :

Commune : Code Postal :

Téléphone fixe : Téléphone Portable :

Courriel :

Propriétaire du terrain oui ☒ non ☐ (préciser)

2 – TERRAIN

Adresse du terrain

Numéro, voie, lieu-dit :

Commune : Code Postal :

Résidence Principale ☐

Résidence Secondaire ☒

Références cadastrales (section et numéro) :

3 – VOLET PAYSAGER

Motif de la demande d'abattage :

.....

.....

Essence et nombre d'arbre(s) concernés par la demande (LA DEMANDE SERA REJETÉE POUR TOUTE COLONNE NON RENSEIGNÉE)

ESSENCES VÉGÉTALES	NOMBRE D'ARBRE(S) A ABATTRE	NOMBRE D'ARBRE(S) A REPLANTER
Arbousier		
Bétulacées (Bouleaux, Aulnes, Noisetiers)		
Cyprès de Lambert (ou Cyprès Lutea Marcocarpa)		
Erable		
Fagacées (Chêne Liège, Chêne Vert, Chêne Pédonculé, Hêtre)		
Figuier		
Frênes		
Liquidambar		
Pinacées (Pin Maritime, Pin Parasol, Pin des Landes, Pin Sylvestre)		
Salicacées (Saules)		
Tamaris		
Tilleuls		
Autre essence :		

Date prévue d'abattage ou d'arrachage :

Je soussigné, Nom : Prénom :

Je m'engage à mettre en œuvre l'abatage et les replantations dans la stricte conformité avec la présente demande et les pièces qui y sont annexées et conformément à l'Arrêté Municipal n°2024.009.044.EP.SD en date du 27 mars 2024

* Les infractions à l'Arrêté Municipal précité exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R.610-5 du Code pénal, sans préjuger de l'éventuelle saisine de la juridiction compétente et sa transmission au représentant de l'Etat (Art.16).

Signature :

- plan de masse du terrain avec emplacement arbre(s) / arbuste (s) qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher
- une ou des photographies arbre(s) / arbuste(s) qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher.

* * *

N° demande :.....

Date : Signature avec nom-prénom de l'agent :